

Radio-Canada

● (1410)

LA CONSOMMATION

DEMANDE DE NOMINATION D'UN MINISTRE ET D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONCURRENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion sur une affaire urgente. Nous n'avons plus de ministre de la Consommation et des Corporations et en son absence, le gouvernement peut très bien se servir de ce prétexte pour remettre à plus tard la présentation de la deuxième partie de sa politique sur la concurrence qui traite des mesures à prendre pour éviter les coalitions; de plus, l'ancien ministre avait promis de présenter cette mesure cette année. Je propose donc, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le gouvernement nomme immédiatement un autre ministre de la Consommation et des Corporations et que la première priorité de celui-ci soit de présenter à la Chambre la deuxième partie de la politique gouvernementale sur la concurrence.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, la Chambre accorde-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

RADIO-CANADA

PROTESTATION CONTRE LA DÉSIGNIFICATION MANIFESTÉE POUR L'ANNONCE DU DÉCÈS DU D^r WILDER GRAVES PENFIELD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos de la nouvelle de la mort regrettable et prématurée du D^r Wilder Penfield. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre exprime son vif mécontentement à Radio-Canada qui a consacré aux actualités une attention beaucoup plus considérable à la mort d'un multimillionnaire américain qu'elle n'en a consacré à la mort d'un Canadien éminent, le D^r Wilder Graves Penfield.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Quelle est la motion?

M. Lawrence: Voudriez-vous répéter la motion, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre ayant donné le consentement unanime requis aux termes de l'article 43 du Règlement, il est proposé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre exprime son vif mécontentement à Radio-Canada qui a consacré aux actualités une attention beaucoup plus considérable à la mort d'un multimillionnaire américain qu'elle n'en a consacré à la

[M. l'Orateur.]

mort du D^r Wilder Penfield, l'un des Canadiens les plus éminents de l'histoire de notre pays.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA COMMANDE D'AVIONS LOCKHEED—LES PROPOSITIONS DE LA SOCIÉTÉ POUR LE FINANCEMENT—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LETTRE DE M. HEPPE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Il a dit que la société Lockheed avait fait croire au gouvernement qu'elle pouvait assurer le financement provisoire du projet et pour le prouver, il a lu la lettre de M. Heppe; il semble cependant que ce soit tout à fait le contraire de ce qu'a écrit M. Heppe. Ce dernier a bel et bien écrit que la société Lockheed pourrait probablement avancer la somme de 27 millions de dollars à condition que l'Emergency Loan Guaranty Board donne son approbation et que le Canada rembourse complètement cette somme au mois d'avril 1976. Autrement dit, la société Lockheed pensait pouvoir avancer 27 millions de dollars pendant huit mois seulement. Le ministre a-t-il des preuves que la société Lockheed a bien dit qu'elle pourrait emprunter une somme beaucoup plus importante sur une période de deux ou trois ans?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je l'ai dit au moment où je l'ai déposée: la lettre parlait du financement jusqu'à l'été bien avant que les dernières dispositions aient été prises, c'est-à-dire bien avant décembre. Je n'ai laissé planer aucun doute à ce sujet. Au cours des entretiens qui se sont déroulés entre mes représentants et ceux de la société Lockheed, nous avons pensé toutefois que la société Lockheed pourrait financer les paiements à court terme ou les paiements correspondant à la phase de production.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Est-ce la société Lockheed elle-même ou le bureau d'où émane le projet LRAP (avion patrouilleur à long rayon d'action) qui a proposé que Lockheed assure le financement provisoire? Si l'on en croit la lettre de M. Heppe, cette proposition provient du côté canadien, selon l'article (c) de la lettre 6000-07-1-(L) envoyée par le bureau en question le 5 juin 1975. Le ministre veut-il déposer la lettre?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, le député parle-t-il de la lettre contenant la demande de renseignements, celle à laquelle j'ai donné la réponse qui a été déposée? Si tel est le cas, il me sera très facile de la déposer, car elle se rapporte à l'autre lettre.